Démarche : Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » : Service de l'immigration et de l'intégration Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Vous êtes concerné par ce formulaire si vous êtes actuellement détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valable cinq ans, arrivant à expiration dans les deux mois, et que vous souhaitez en obtenir le renouvellement. Vous n'êtes pas concerné par ce formulaire si vous souhaitez obtenir le délivrance d'un premier titre de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE ». Les dispositions de l'article 21 du décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique prévoient la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », dès lors que les conditions d'ancienneté du résidence en France pendant cinq années et de régularité du séjour sont satisfaites. Civilité Date de naissance Ville de naissance Nationalité

numéro étranger

Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du R	oyaume-
Adresse électronique	
Adresse	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier PASSEPORT	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins de 6 mois en France	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Titre de séjour	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier En cas de changement dans votre situation en matière d'état civil (divorce, mariage, veuvage) : justificatifs de ce changement	